

Communiqué de Presse – Bobigny, le 7 avril 2023

Lancement des nouvelles Agences Locales d'Insertion en Seine-Saint-Denis

Le Département de la Seine-Saint-Denis a lancé officiellement ses nouvelles Agences Locales d'Insertion (ALI) vendredi 7 avril, à l'occasion de l'inauguration de celle de Sevrans. Ces Agences s'inscrivent dans la refonte par le Département de sa politique d'insertion des allocataires du RSA, permise par l'accord de renationalisation du financement du RSA signé avec l'Etat en 2021.

Etaients présent.e.s pour ce lancement, **M. Stéphane TROUSSEL**, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, **Mme Isabelle PANTÈBRE**, Préfète déléguée à l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis, **Mme Mélissa YOUSSEF**, Vice-présidente du Département chargée de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et des fonds européens, et **M. Stéphane BLANCHET**, Maire de Sevrans et Vice-président du Département en charge de l'autonomie.

22 Agences Locales d'Insertion d'ici un an

A l'occasion de la renationalisation du RSA, et pour répondre de manière plus rapprochée aux besoins des allocataires, le Département de la Seine-Saint-Denis a entièrement renouvelé le cahier des charges de ses parcours d'insertion. 22 Agences Locales d'Insertion verront ainsi le jour en Seine-Saint-Denis d'ici un an, afin de **proposer un accompagnement plus global et plus intensif aux allocataires du RSA, qui soit à la fois social et professionnel.**

A date, 13 ALI ont déjà été créées, à l'image de celle de Sevrans, portée par l'association Compétences Emploi, et inaugurée ce vendredi 7 avril. Ces Agences déploieront une offre socio-professionnelle nouvelle sur l'ensemble du territoire, tandis que les Projets Insertion Emploi (PIE), financés par le Département et gérés par les villes, ferment progressivement, tout en assurant la continuité du suivi des allocataires.

Premier bilan de la nouvelle politique d'insertion du Département

Effective depuis janvier 2022, l'expérimentation de la renationalisation du financement du RSA en Seine-Saint-Denis a déjà permis au Département d'engager de nombreuses actions.

Entre 2021 et 2022, **le budget annuel consacré à l'insertion des allocataires du RSA est ainsi passé de 23 à 33 millions d'euros**, avant d'atteindre en 2023 l'objectif de doublement, à 46 millions d'euros.

Ces moyens supplémentaires ont notamment déjà permis en 2022 :

- Le renforcement du service social départemental en matière d'insertion avec la création de 54 postes de Conseiller.e.s en insertion professionnelle.
- La sélection de 36 nouveaux partenaires sur les questions d'accès aux droits, d'estime de soi, de santé, d'insertion socio-professionnelle ou de vie quotidienne.
- La création de la 1ère école des Conseiller.e.s en insertion professionnelle, en partenariat avec des acteurs locaux de l'insertion, pour répondre aux forts besoins en recrutement.
- La création des 4 plateformes territoriales d'inclusion numérique, avec déjà 1000 personnes reçues et 800 ordinateurs distribués.
- Le lancement de 3 nouvelles plateformes d'apprentissage du français et le déploiement de la plateforme existante sur le territoire de Plaine Commune.
- Le développement des compétences et de la formation des allocataires, avec 99 actions et 2390 places financées pour un montant de 4,2M€, soit une augmentation de 30% par rapport à 2021.
- Le développement de l'accompagnement des allocataires vers l'entrepreneuriat, avec 725 places financées, soit un doublement par rapport à 2021.
- Le soutien renforcé à l'Insertion par l'Activité Economique, avec 565 équivalents temps plein réservés à des allocataires du RSA, pour un budget de 2,6M€, triplé par rapport à 2021.
- Le développement des "passerelles entreprises", avec 210 personnes formées au travers de 23 passerelles construites à partir des besoins et des postes à pourvoir dans les entreprises.
- Le renforcement des recrutements sur les métiers des Jeux Olympiques et Paralympiques faisant l'objet de clauses, avec 1204 habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis recruté.e.s.
- Le doublement des financements aux facilitateurs de clauses du territoire, avec 22 postes financés dans les villes et EPT.

D'ici 2026, le Département doublera le nombre de conseiller.e.s chargé.e.s du suivi des allocataires (passant de 170 à 340) ainsi que le nombre de places dans les actions d'insertion (de 6 300 à 12 600, avec 9 615 places d'ores et déjà ouvertes).

« La recentralisation du financement du RSA nous redonne depuis janvier 2022 des marges de manœuvres conséquentes, à la fois pour faire beaucoup plus mais surtout beaucoup mieux pour l'accompagnement des plus de 100 000 allocataires en Seine-Saint-Denis. C'est pourquoi, avec MéliSSa Youssouf, Vice-Présidente du Département chargée de l'insertion, de l'économie

sociale et solidaire et des fonds européens, nous avons souhaité revoir complètement nos politiques d'insertion afin de proposer des parcours plus intensifs et adaptés, qui soient résolument tournés vers l'emploi et l'acquisition d'expérience professionnelle, en misant notamment sur les opportunités locales, tout en levant les différents freins sociaux qui représentent des obstacles à l'insertion, tels que les problèmes de logement, de santé ou de garde d'enfants.

En un an, l'effort engagé est déjà conséquent, et les résultats visibles. Je tiens à remercier l'Etat et l'ensemble des acteurs et actrices de terrain qui œuvrent à nos côtés pour porter cette dynamique dont la Seine-Saint-Denis a grandement besoin ! »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82